

## Fiche technique

## Produits de surface

# impra<sup>®</sup>lan-Vorlack V600

### Base isolante MDF en phase aqueuse pour le bois en intérieur et en extérieur

<b>Domaines d'application</b>	Couche de fond de HDF et MDF pour l'intérieur et l'extérieur.			
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduit l'absorption d'eau</li><li>• Séchage rapide</li><li>• Odeur légère, inodore après séchage</li><li>• Très bon effet de blocage</li></ul>			
<b>Composition</b>	Dispersion à base d'acrylate, eau, glycols, additifs, conservateurs.			
<b>Teinte</b>	0000-Incolore			
<b>Conditionnement</b>	Bidons de 5 et 20 litres et fût de 120 litres			
<b>Mode d'application</b>	Par pulvérisation, au pinceau, au rouleau			
<b>Consommation</b>	120 - 150 ml/m <sup>2</sup> en 1 couche.			
<b>Préparation du support</b>	Le support doit être propre, ferme et solide. Poncer au préalable les plaques brutes avec un grain 150 à 180. Enduire au préalable les arêtes de découpe et de fraisage avec impra <sup>®</sup> lan-Vorlack V600 au pinceau. Pour plus d'informations concernant la préparation du support et la protection du bois de construction, consulter la fiche 18 BFS.			
<b>Conseils d'utilisation</b>	<u>Général</u> Bien remuer avant l'utilisation. Utiliser sans dilution. Ne pas appliquer ou laisser sécher à une température inférieure à +10 °C (air ambiant, support et matériel) ou en plein soleil.			
	<u>Application par pulvérisation</u>			
	<b>Mode d'application</b>	<b>Taille de buse</b>		<b>Pression de pulvérisation</b>
		<b>en pouces</b>	<b>en mm</b>	<b>en bar</b>
	Airless	0,009 - 0,011	0,23 - 0,28	110 - 120
	Airmix	0,009 - 0,011	0,23 - 0,28	80 - 100
<b>Temps de séchage</b>	Hors poussière : après environ 2 heure			

	<p>Recouvrable : après environ 4 heures</p> <p>Données valables pour une couche et par climat normal 23/50 DIN 50014. En cas d'humidité ambiante plus élevée ou de températures plus basses, le séchage est plus long.</p>
<b>Dilution</b>	Si nécessaire avec de l'eau.
<b>Nettoyage des outils</b>	Nettoyer à l'eau immédiatement après utilisation, ne pas laisser sécher.
<b>Restrictions d'emploi</b>	Le revêtement ne présente l'adhérence nécessaire qu'au bout de plusieurs jours.
<b>Teneur en COV (g/L)</b>	67 - 77 g/L (cat. 1d / Wb) : max. 130 g/L
<b>Classification CLP</b>	<p>impra®lan-Vorlack V600 est soumis à l'étiquetage.</p> <p>Mention d'avertissement : Attention</p> <p>Pictogramme : Point d'exclamation</p>
<b>Mentions de danger et conseils de prudence</b>	<p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P264 Laver soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter ou demander de l'aide à un médecin.</p>
<b>Sécurité au travail</b>	<p>Lors de l'utilisation du produit, respecter les dispositions de protection au travail et de prévention des accidents en vigueur.</p> <p>Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Assurer une bonne ventilation pendant et après l'application. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.</p> <p>La fiche technique de données sécurité est disponible pour les professionnels sur demande.</p>
<b>Stockage/transport</b>	<p>Conserver au frais mais à l'abri du gel. Bien refermer le bidon après utilisation. Conserver dans le bidon d'origine et uniquement accessible au personnel qualifié. Pour la date limite de conservation au frais, voir l'étiquette du bidon. Ne pas transporter par temps de gel.</p> <p>RID/ADR : néant.</p>
<b>Protection de l'environnement</b>	<p>Il est interdit de déverser impra®lan-Vorlack V600 dans le sol, dans des cours d'eau ou dans des canalisations. Classe de pollution de l'eau 1 (auto-classification selon VwVwS, annexe 4). Seuls les bidons entièrement vides peuvent être recyclés. Les résidus liquides de produit doivent être déposés à un centre de collecte des déchets de peinture.</p> <p>Catalogue européen des déchets numéro 08 01 12.</p>
<p>Cette fiche est diffusée à titre indicatif. Étant donné les nombreuses possibilités d'application, nous ne pouvons assumer de garantie pour les cas individuels. Ceci est également valable pour les modes d'application technique que nous recommandons. De telles recommandations n'engagent pas notre responsabilité, même si elles sont formulées de bonne foi sur la base nos connaissances et notre expérience. Tout accord ou engagement oral doit impérativement être confirmé par écrit.</p>	

25/01/2019